

Déclaration du SE-UNSA

de Loire Atlantique

à la CAPD du 12 mai 2017

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

Dans sa déclaration du 12 mai dernier, le SE-UNSA avait insisté sur la nécessité d'aborder la période qui s'ouvrirait avec une volonté de stabilité éducative. Le temps dans le domaine de l'éducation s'accommode en effet plutôt mal du temps politique et des changements de ministère. Quelques semaines plus tard, force est de constater que ce n'est pas le souhait d'avoir une école durable qui anime notre nouveau ministère.

Ainsi, sur le plan des personnels, les décisions hâtives ne sont pas sans conséquence sur la gestion administrative des enseignants et des équipes. Le risque de voir balayer les efforts de chacun et remettre en cause l'engagement professionnel des enseignants au quotidien est bien prégnant. Avec la transformation du dispositif « Plus de maîtres » et une nouvelle dérogation possible concernant l'organisation de la semaine, ce sont de nouveaux emplois du temps qui se profilent, de nouvelles organisations pédagogiques qui doivent être pensées, des procédures d'affectation qui sont réouvertes et des modifications de postes qui vont toucher des personnels.

Le SE-UNSA estime qu'avant d'ouvrir, ou de rouvrir, des chantiers pour lesquels des évaluations sont d'ailleurs en cours, il est nécessaire de voir aboutir des chantiers toujours ouverts. C'est le cas par exemple pour les décharges de direction, notamment des petites écoles. Il en va de même concernant les cinq semaines de formation prévues.

Le SE-UNSA vient d'alerter par courrier officiel le nouveau ministère sur les conditions d'exercice des directrices et directeurs. Alors que les missions ne cessent d'augmenter et de se complexifier, la concrétisation de certaines mesures tarde à venir.

C'est le cas pour l'aide administrative. Celle-ci, créée en 2006, reprise dans la conclusion du GT métier de 2013 et une circulaire de 2014, connaît une forte baisse du nombre de contrats aidés dédiés sur la Loire Atlantique. L'incertitude actuelle quant au renouvellement des contrats aidés ou le changement des contrats, nous fait craindre une disparition pour la rentrée 2017, ce que nous ne pouvons que dénoncer.

Concernant une gestion plus humaine des personnels, le SE-UNSA continue de déplorer les refus généralisés de temps partiels sur autorisation, de détachement ou de disponibilité. On aborde ici une question essentielle de GRH : pour le SE-UNSA, toutes les demandes doivent être acceptées.

Le SE-UNSA regrette que l'accueil d'un stagiaire soit synonyme de réorganisation pédagogique imposée aux équipes. Nous trouvons dommage que les équipes ne soient pas consultées au préalable afin de définir la meilleure organisation. Nous vous interrogeons, Monsieur le Directeur Académique, sur l'opportunité de faire un appel aux enseignants qui souhaiteraient partager leur classe avec un PES, car il y en a.

En effet, pour le SE-UNSA, cette situation est proche de l'absurde, puisque la volonté est bien d'accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions mais pas au détriment des conditions de travail des autres personnels. C'est bien dans la discussion et les échanges que cela doit se faire.

Le SE-UNSA vous avait interrogé lors d'une précédente CAPD, sur les indemnités pour les missions particulières. Les personnels sont à ce jour sans réponse et il leur est demandé de faire un choix. Comment faire un choix au risque de connaître une perte financière ?

En conclusion, le SE-UNSA rappelle son attachement à voir traités ces points de la gestion des ressources humaines afin que celle-ci confère à nos collègues une meilleure reconnaissance de leur engagement et un meilleur accueil s'agissant des stagiaires.

Nous tenons à saluer les services qui dans un calendrier très serré ont effectué un travail remarquable, pour cette deuxième phase de mouvement, que nous savons complexe.

Nous vous remercions.